



Mais que s'est il passé lors de la publication de la liste de postes de la CAP de mobilité 2018 des CPIP? Avait on oublié de diffuser la page indiquant les postes ouverts dans la DISP de Bordeaux?

A y regarder de plus près, en fait non!

Les 27 antennes de la DISP y étaient bien inscrites noir sur blanc, la DAP avait seulement décidé de n'y pourvoir que **9 postes parmi les 249 ouverts!!**

Mais comment était ce possible?

De nombreux services avaient **pourtant fait état de leurs difficultés** en terme d'effectifs depuis de **nombreux mois**, via leurs représentants syndicaux, auprès de leur DFPIP ou parfois même directement à la direction interrégionale.

C'était le cas notamment au SPIP de la Dordogne où un communiqué de la CGT du 11/01/2018 venait rappeler les difficultés RH rencontrées sur les antennes et signalées à maintes reprises déjà par les OS.

Des **missions effectuées en mode dégradé** au CD de Mauzac avec des agents dont la santé ne cesse, elle aussi, de se dégrader (plus de 100 détenus pour un ETP, avec un public considéré encore il y a peu de temps comme très sensible), un poste de **contractuel** en maigre pansement du sous effectif chronique de l'antenne de Périgueux, des collègues qui ne comptent plus **leurs heures supplémentaires** sur les autres antennes afin de mener de front les différents projets mis en place et de faire en sorte encore une fois ce ne soit pas les usagers qui souffrent de la carence de personnels!!

Lors du CTI du 21/11/2017, le directeur interrégional avait pourtant indiqué qu'une attention particulière serait portée à la Dordogne lors de la ventilation des postes ouverts.

Résultat: **0 poste proposé!!**

Mieux, notre DFPIP nous indiquait il y a quelques jours qu'il allait de nouveau appuyer des demandes de création de postes pour la Dordogne auprès de la DI, le **06/02/2018, soit le matin même** du jour de publication des postes!!!

Au niveau local, comme au niveau national, (en atteste le report de l'application de notre réforme statutaire), on nous ment ou on nous méprise.

Doit on déduire que la **précarisation de la profession** va devenir la règle avec toujours plus de contractuels, et la **dégradation de nos fonctions** inéluctablement se pérenniser?

Pour l'heure, nous répondrons que les nouveaux objectifs liés aux RPO ou autres projets devant être instaurés seront mis de côté, nous ne ferons pas plus, avec toujours moins de moyens.

Et comme nous ne pouvons que croire qu'il s'**agit d'un oubli**, très facilement réparable:

Une seule conclusion s'impose :
un additif de postes supplémentaires à la CAP de mobilité 2018 !!!